

Le
Guide
de la
Rentrée scolaire
2026



Bien
GRANDIR
à
Moissy

MOISSY-CRAMAYEL, UNE VILLE ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION

Retrouvez dans ce guide toutes les informations utiles à connaître !



Line MAGNE

Maire de Moissy-Cramayel



Stéphanie LE MEUR

Maire-adjointe
en charge de l'action éducative

À Moissy-Cramayel, l'éducation est une priorité. Aux côtés de l'Éducation nationale et en lien avec l'ensemble de la communauté éducative, la Ville construit, entretient et équipe les écoles, accueille les enfants avant et après la classe, propose une restauration de qualité, développe des activités éducatives, culturelles et sportives et accompagne les familles au quotidien.

L'été a été mis à profit pour préparer la rentrée grâce à des travaux d'entretien et d'amélioration dans les écoles. Depuis plusieurs années, la Ville anticipe également les conséquences du changement climatique sur ses bâtiments scolaires. Des rénovations ont été engagées, du matériel a été acquis pour équiper l'ensemble des écoles. Mais parce que les pics de chaleur seront de plus en plus fréquents dans les années à venir, de nouvelles solutions plus durables seront progressivement mises en œuvre afin d'améliorer le confort des élèves et des équipes éducatives.

Cette rentrée 2026 concrétise aussi un engagement de l'équipe municipale : chaque élève en école élémentaire, du CP au CM2, recevra un kit complet de fournitures scolaires. Un soutien concret aux familles, qui garantit à chaque enfant de disposer, dès le premier jour de classe, du matériel nécessaire pour apprendre dans les meilleures conditions.

Très belle rentrée à toutes et à tous !



Sommaire

- Construire et entretenir les écoles p. 4
- Équiper les écoles p. 6
- Accueillir les enfants p. 7
- Accompagner la réussite éducative p. 9
- La sécurité aux abords des écoles p. 10
- Le guide pratique p. 11-15
 - Le temps scolaire et périscolaire p. 12
 - Le centre de loisirs p. 13
 - Les vacances scolaires p. 14
 - Les contacts utiles p. 15

Les chiffres clés de la rentrée

8
groupes
scolaires



108
classes



4
centres
de loisirs



environ
2 300
élèves



33 %
du budget de la Ville
est consacré aux 0-18 ans



Qui fait quoi ?

L'ÉDUCATION NATIONALE

- recrute les enseignants
- définit les programmes
- assure l'enseignement et favorise la réussite scolaire
- nomme les directeurs d'école



LA VILLE

- construit et entretient les écoles
 - équipe les classes
 - recrute les ATSEM*
- organise les accueils périscolaires
 - assure la restauration scolaire
 - favorise la réussite des élèves
- en mettant en place des actions éducatives

* Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

La Ville construit et entretient les écoles



➡ CONSTRUIRE

- la Ville est propriétaire des huit groupes scolaires.
- depuis le développement de Moissy, chaque construction d'un nouveau quartier est accompagnée

de la création d'un groupe scolaire, afin de garantir une école de proximité.

- la Ville adapte régulièrement les bâtiments scolaires à l'évolution de la démographie de la commune.



Le groupe scolaire de Chanteloup

➡ ENTRETENIR

La Ville assure dans chaque groupe scolaire :

- le nettoyage quotidien des classes et des espaces communs ;
- le financement du chauffage, de l'eau, de l'électricité, de la téléphonie et d'Internet ;

- les réparations courantes, l'entretien des bâtiments, des cours de récréation et des cheminements ;
- les travaux réalisés pendant les vacances scolaires.



→ LES GRANDS INVESTISSEMENTS :

- la rénovation énergétique et l'amélioration du confort thermique du groupe scolaire de Lugny, achevées en 2022, pour un budget de 5,4 millions d'euros, avec notamment l'aménagement d'une cour "Oasis",
- la poursuite de cette démarche au groupe scolaire du Noyer-Perrot, où

les travaux sont actuellement en cours, pour un budget de près de 6 millions d'euros, financés par la Ville de Moissy-Cramayel avec le soutien de l'État.

- la modernisation du patrimoine scolaire (nouvelles menuiseries...).



Le groupe scolaire de Lugny



La Ville équipe les écoles



➡ LES FOURNITURES SCOLAIRES

La Ville fournit tout le matériel pédagogique pour les classes, notamment les cahiers, les feuilles, les manuels scolaires, le matériel pour les arts plastiques... et elle attribue également 33,60 € par élève pour les fournitures spécifiques de chaque classe.

➡ LES ÉQUIPEMENTS

La Ville finance, fournit et entretient tout le mobilier (tables, chaises, tableaux...), le matériel pour l'Education Physique et Sportive, les équipements des bibliothèques...

➡ LE NUMÉRIQUE

Avec la fourniture et la maintenance des ordinateurs, du réseau Wi-Fi, des photocopieurs, vidéoprojecteurs, écrans... et le financement de l'Espace numérique de travail (ENT).



➡ LES PERSONNELS MUNICIPAUX

Le service enseignement est l'interlocuteur privilégié de la communauté éducative :

- il assure les inscriptions scolaires ;
- il emploie les 22 ATSEM des écoles maternelles. Elles assistent les enseignants pour l'accueil, l'hygiène, la sécurité et l'accompagnement des activités pédagogiques des jeunes enfants de 2 à 6 ans.

➡ LES AUTRES SOUTIENS

- la Ville subventionne à hauteur de 27,78 € par élève les projets pédagogiques portés par les équipes enseignantes ;
- elle participe au financement des associations de parents d'élèves ;
- elle finance des transports vers la piscine ;
- elle met à disposition des locaux pour les associations de parents d'élèves.



La Ville accueille les enfants



LES ACCUEILS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES AU SERVICE DES FAMILLES

- accueil du matin et du soir
- animation du temps du midi
- étude surveillée assurée par les enseignants (ce temps est rémunéré par la Ville) et accueil post-étude
- centre de loisirs le mercredi
- centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

INFO +

Plus de 115 animateurs annualisés, dont une soixantaine de permanents, assurent l'accueil des enfants sur les temps péri et extra scolaires.



LA RESTAURATION MUNICIPALE

La cuisine centrale prépare chaque jour les repas servis aux enfants dans les écoles de la ville. Elle cuisine notamment des fruits et légumes bio cultivés à Moissy par la Ferme maraîchère municipale, contribuant ainsi à proposer des produits locaux et de qualité dans les assiettes.

environ **1 800** repas
servis chaque jour (scolaires,
crèches, portage de repas)

50
agents municipaux

40 % des produits
sont labélisés et issus
de filières de qualité

dont **23 %** de produit bio,
notamment cultivés par la
ferme maraîchère municipale.

1
commission de restauration,
réunie 3 fois par an,
permet d'échanger sur les menus



FOCUS

QUEL EST LE VRAI PRIX D'UN REPAS ?

1 repas =
11,27 €

Le coût réel d'un
repas s'élève
à 11,27 €.

Sur ce montant,
la participation
demandée aux
familles est
comprise entre
1,81 €
et **5,65 €**.

Elle est calculée
à partir du
quotient familial.



2,05 €

Denrées alimentaires

4,60 €

Personnel de restauration

2,40 €

Personnel d'animation

2,22 €

Frais généraux (fluides,
carburant, matériel,
produits d'entretien...)

La Ville accompagne la réussite éducative



➡ LES AIDES AUX FAMILLES

• 1 500 kits scolaires sont distribués à la rentrée aux élèves du CP au CM2.

Chaque kit contient des crayons de couleur, des feutres, des stylos à bille, un crayon à papier, une gomme, un taille-crayon, une règle, un porte-vue, un petit cahier, une paire de ciseaux, une ardoise avec feutre et effaceur, un surligneur jaune, un tube de colle, un sac à dos et une gourde.

• 1 740 cahiers de vacances sont offerts avant les grandes vacances aux élèves, de la grande section de maternelle au CM2.

• 2 dictionnaires et 1 calculatrice sont offerts aux 300 élèves entrant en 6^e.

➡ L'OUVERTURE CULTURELLE

L'équipement culturel municipal La Rotonde accompagne les équipes enseignantes :

• des spectacles et des séances de cinéma à destination des élèves sont proposés chaque année

• la mise en place de projets culturels pédagogiques, comme le partenariat avec le musée du quai Branly – Jacques Chirac.



 **MUSÉE DU QUAI BRANLY
JACQUES CHIRAC**

➡ LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS

Le Programme de réussite éducative

La Ville coordonne le Programme de Réussite Éducative (PRE). Il accompagne les enfants et les ados jusqu'à 16 ans qui rencontrent des difficultés multiples. Son financement est assuré à 67 % par l'État.

Présent à Moissy depuis 2006, il fonctionne avec une équipe de 2 agents municipaux et une psychologue. Entre 50 à 70 enfants sont accompagnés chaque année.

La Cité éducative

Depuis mai 2025, la Ville de Moissy-Cramayel est labellisée Cité éducative, un dispositif national financé par l'État, qui vient renforcer l'action éducative dans les quartiers prioritaires avec la mise en place d'actions concrètes à destination des élèves. En 2025, 17 actions ont été déployées, structurées autour de 3 axes : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.



Aux abords des écoles, la sécurité est l'affaire de tous



FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES

La Ville a fait le choix de construire des écoles au cœur des quartiers afin de permettre de s'y rendre facilement à pied. Lorsque cela est possible, les familles sont invitées à privilégier les mobilités douces pour leurs trajets domicile-école : c'est bon pour la santé, et c'est bien pour la planète !



BIEN CIRCULER, BIEN STATIONNER

Il est important de ne pas stationner sur les passages piétons, les zones interdites et d'éviter les stationnements gênants pour sécuriser les déplacements de chacun. 9 agents municipaux assistent les traversées piétonnes et veillent à la sécurité devant les écoles, aux heures d'entrée et de sortie.



LES DÉPOSE-MINUTE

Devant les groupes scolaires, ces aménagements doivent être utilisés uniquement pour déposer rapidement son enfant avant de repartir. Les utilisations prolongées engendrent des stationnements en double-file ce qui est dangereux et peut provoquer de l'agacement.

ENSEMBLE POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Parents, enfants, enseignants, agents municipaux et riverains, nous avons tous un rôle à jouer pour rendre les abords des écoles plus sûrs et plus agréables. En faisant preuve de vigilance et de respect, chacun contribue à garantir la sécurité des enfants et à préserver un cadre de vie serein aux heures d'entrée et de sortie des classes.



TROTTINETTES ET VÉLOS

Il est aussi important d'adopter les bons comportements à trottinette et à vélo : respecter le code de la route, ne pas circuler sur les trottoirs, limiter sa vitesse à 25 km/h... pour sa propre sécurité et celle des autres.

INFO +



Trottinettes : casque et gilet désormais obligatoires



Face à l'augmentation des accidents impliquant des utilisateurs de trottinettes électriques et autres engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), le préfet de Seine-et-Marne a renforcé les règles de sécurité. **Depuis le 3 juillet 2026**, le port d'un casque homologué attaché, ainsi que d'un gilet de sécurité conforme à la réglementation (équipement auto réfléchissant) est obligatoire pendant toute la durée de circulation, de jour comme de nuit, en agglomération comme hors agglomération. **Le non-respect de ces obligations est passible d'une amende de 35 €.** Au premier semestre 2026, 45 accidents ont été recensés dans le département, faisant un mort et 51 blessés. Seuls cinq usagers accidentés portaient un casque.

Le Guide pratique

Retrouvez ici toutes les informations utiles à connaître !

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES SUR LE TEMPS DE L'ÉCOLE CONCERNENT :

- l'accueil pré et post scolaire
- la restauration
- les études surveillées et l'accueil post études

LES TARIFS : COMMENT SONT-ILS CALCULÉS ?

Pour plus de justice sociale, chaque famille se voit facturer les prestations à la hauteur de ses revenus. Pour rappel, le coût réel d'utilisation des services périscolaires est bien supérieur au tarif maximal facturé. C'est donc la Ville qui finance cet écart entre le coût réel et le

montant payé par les familles.

Le tarif de chaque famille est calculé selon son quotient familial (établi comme celui de la CAF, en fonction des revenus et de la composition du foyer notamment) et le taux d'effort propre à chaque service périscolaire.

Mon tarif est individuel et représentatif de ma capacité contributive

Mon Quotient
familial calculé

X

Taux d'effort
(lié au service que j'utilise)

=

Mon tarif
individualisé

BON À SAVOIR

Le quotient familial s'applique aux responsables légaux habitant à Moissy ou y travaillant.

Pour chaque service périscolaire, des tarifs plancher et plafond sont appliqués. Chaque année, à l'automne, les familles doivent faire réviser leur quotient familial. À défaut, le tarif maximal leur est appliqué.

Pour toute demande, adressez-vous à la régie municipale (voir page 15).

LE TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

L'agenda de la semaine		
HORAIRES	JOURS D'ÉCOLE lundi, mardi, jeudi, vendredi	
de 7h à 8h30	Accueil préscolaire	
de 8h30 à 12h	École	
de 12h à 14h	Temps du midi/ restauration scolaire	
de 14h à 16h30	École	
de 16h30 à 18h45	Étude surveillée 16h30-18h Accueil post étude 18h-18h45	Accueil post scolaire 16h30-18h45

Modalités d'inscription

Contacter la régie municipale pour l'inscription à la restauration.

L'inscription se fait en priorité sur :

- **Le Portail familles**

Mon compte / Le planning des réservations

mais aussi

- **Par mail :**

regie@ville-moissycramayel.fr

- **En mairie**

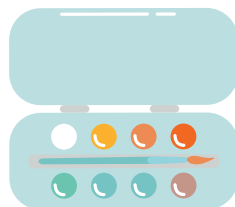
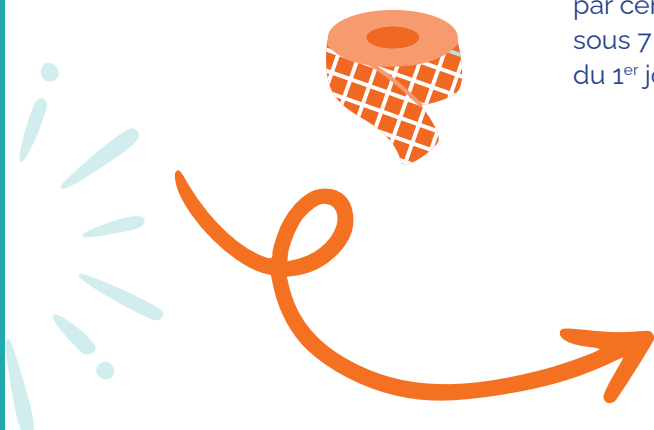


Date limite d'inscription : avant le mercredi précédent

pour modifier les accueils pour la semaine suivante.

Conditions d'annulation :

toute réservation annulée après la date butoir d'inscription est facturée (à l'exception des absences de l'enfant justifiées par certificat médical transmis sous 7 jours à compter du 1^{er} jour d'absence).



LE CENTRE DE LOISIRS

Enfants de 3 à 12 ans

Coordonnées des centres :

- Centre de loisirs de **Chanteloup**
495, avenue des Meuniers
Tél. : 01 84 86 02 53
> *Enfants de l'école Chanteloup*
- Centre de loisirs des **Grès**
Rue des Marais
Tél. : 01 84 86 12
> *Enfants des écoles Les Grès - Noyer Perrot - Les Hauldres*
- Centre de loisirs de **Jatteau**
529, avenue de l'Europe
Tél. : 01 64 88 18 30 ou 32 56
> *Enfants des écoles Jatteau - Lugny*
- Centre de loisirs de **Lugny**
Rue de Lugny
Tél. : 01 64 88 16 70 ou 71
> *Enfants des écoles Les Marronniers - La Fosse Cornue*

Horaires d'accueil :

- **De 7h à 8h** : accueil pré-journée de centre de loisirs
- **De 8h à 9h** : arrivées échelonnées des enfants inscrits en journée ou demi-journée centre de loisirs
- **De 9h à 11h30** : matinée centre de loisirs
- **À 11h30** : départ des enfants inscrits en matinée sans repas et arrivée des enfants inscrits l'après-midi avec repas
- **De 11h30 à 13h30** : repas centre de loisirs
- **À 13h30** : départ des enfants inscrits en matinée avec repas et arrivée des enfants inscrits l'après-midi sans repas
- **De 13h30 à 17h** : après-midi centre de loisirs
- **De 16h45 à 17h** : départs échelonnés pour les enfants inscrits uniquement en centre de loisirs
- **De 17h à 18h45** : accueil post centre de loisirs
- **18h45** : fermeture du centre

LE MERCREDI

Modalités d'inscription

Toute réservation vaut inscription et entraîne la facturation.

- **Portail familles**
Mon compte / Le planning des réservations
- **Par mail** :
regie@ville-moissycramayel.fr
- **En mairie**

Date limite d'inscription :
le mercredi précédent
pour la semaine suivante



INSCRIPTIONS POUR LES VACANCES SCOLAIRES



DATES DES VACANCES	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Vacances de la Toussaint 2026 Du 19 octobre au 30 octobre 2026	Lundi 21 septembre 2026
Vacances de Noël 2026 Du 21 décembre au 1 ^{er} janvier 2027	Lundi 23 novembre 2026
Vacances d' hiver 2027 Du 8 février au 19 février 2027	Lundi 11 janvier 2027
Vacances de printemps 2027 Du 5 avril au 16 avril 2027	Lundi 8 mars 2027
Vacances d' été 2027 Du 5 juillet au 1 ^{er} septembre 2027	Lundi 1 ^{er} juin 2027

Modalités d'inscription

Toute réservation vaut inscription et entraîne la facturation.

- **Portail familles**

Mon compte / Le planning des réservations

- **Par mail :**

regie@ville-moissycramayel.fr

- **En mairie**

Date limite d'inscription :

Respecter le calendrier ci-dessus avec les dates butoir

**IMPORTANT SUR LE PORTAIL**

- Bien enregistrer avant de changer de mois
- Attention aux semaines sur 2 mois
- En cas de problème : contacter la régie rapidement

ABSENCES

- **Justificatif médical sous 7 jours à compter du 1^{er} jour d'absence :**
= pas de facturation
- **Sans justificatif :**
= facturation maintenue !

CONTACTS UTILES



• Service Enseignement :

01 64 88 15 63

enseignement@ville-moissycramayel.fr



• Service Enfance :

01 64 88 16 80

enfance@ville-moissycramayel.fr



• Régie municipale :

01 64 88 15 00

regie@ville-moissycramayel.fr

• Portail Familles :

www.moissy-cramayel.accueil-famille.fr/maelisportail



• Menus de la restauration :

www.moissy-cramayel.fr/menus-2/menus-restauration-scolaire

• Site internet (rubrique éducation) :

www.moissy-cramayel.fr/a-chaque-age/ecoles



• Site internet (infos de la rentrée) :

www.moissy-cramayel.fr/rentree-scolaire-les-infos-essentielles





Mairie de Moissy-Cramayel, place du Souvenir

Tél. : 01 64 88 15 00

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-18h

Samedi : 9h-12h

Fermeture le jeudi après-midi

Retrouvez toutes les infos sur :

www.moissy-cramayel.fr

